

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de la

PAROISSE DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

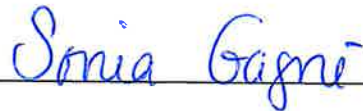
PAR LA SOUSSIGNÉE, Sonia Gagné, d.g. greffière.

QUE : -

Lors de la séance ordinaire du conseil du 3 février 2025, le conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton a adopté le règlement numéro 01-2025 « Règlement décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2025 et les conditions de perception ».

Ce règlement peut également être consulté, après son entrée en vigueur au bureau municipal situé au 105 de la route de l'église.

DONNÉ à Sainte-Apolline-de-Patton ce 4^e jour du mois de mars 2025.



Sonia Gagné DG et greffière.

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Sonia Gagné, dg et greffière, de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre 12 et 13 heures, le 4^e jour de mars 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4^e jour de mars 2025.



Sonia Gagné dg et greffière